

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **46 (1910)**

Heft 2

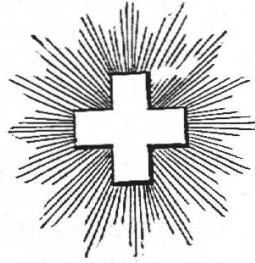
PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Pensées de Charles Wagner. — Plan d'études général pour les Collèges et les Gymnases vaudois. — Chronique scolaire : Jura bernois. Vaud. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Langue française : Adjectifs et pronoms possessifs et interrogatifs. — Dictées. — Lettres d'affaires. — Introduction au calcul des intérêts. — Variété : La mémoire de la poule.*

PENSÉES DE CHARLES WAGNER

extraites de *Par la Loi vers la Liberté.*

Personne ne commande en son propre nom. On ne peut commander qu'au nom d'un principe, d'une vérité, au nom de ce qui est au-dessus des têtes les plus hautes, comme des foules et de leurs cris. (P. 63 et 64.)

L'homme pour arriver à son maximum d'énergie et ne pas perdre sa vie, a besoin de coordonner ses mouvements, d'aboutir à une règle, de la pratiquer. (P. 78.)

Non, la politesse n'est pas d'un temps, mais de tous les temps ; elle n'est pas une vertu, mais tout un bouquet de vertus, et réunit, sous une forme modeste, quelques-unes des choses les plus humaines et les plus désirables. (P. 87.)

Il faut quelquefois se soumettre à la douleur d'être mauvais, afin de devenir meilleur. (P. 138 et 139.)

Saluons l'idéal, cela nous rendra capables de le suivre. (P. 139.)

Nous parlons beaucoup trop ; les enfants, pour réagir, attendent la deux-centième parole ; quand on n'en dit que deux ou trois, cela ne compte plus. (P. 131.)

Toutes choses concourent au bien de qui sait se débrouiller. (P. 137.)

PLAN D'ÉTUDES GÉNÉRAL

pour les Collèges et les Gymnases, ainsi que pour les Ecoles supérieures de jeunes filles du canton de Vaud.

Lors de l'inauguration du nouveau bâtiment des Ecoles normales, le 8 janvier 1901, M. Camille Decoppet, qui venait d'être nommé conseiller d'Etat, a dit qu'il se vouerait désormais corps et âme au Département de l'Instruction publique. Jamais promesse ne fut mieux tenue.

Après la revision des actes législatifs concernant l'instruction primaire, l'organisation des classes primaires supérieures, la méthode de dessin, les nouveaux manuels, la loi et le règlement général pour les établissements d'instruction publique secondaire, il restait encore à établir un plan d'études pour ces établissements, désiré déjà depuis longtemps.

Il existait bien un « programme pour les Collèges communaux, le Collège cantonal et l'Ecole industrielle du canton de Vaud, » du 2 mars 1870, élaboré sous la direction de Louis Ruchonnet, alors chef du Département de l'Instruction publique¹. Ce programme était fort bien conçu, mais il faisait abstraction des Gymnases et des Ecoles supérieures de jeunes filles et, après quarante années d'existence, il n'était plus, sur bien des points, conforme à l'organisation actuelle des établissements secondaires.

Le Conseil d'Etat a, en date du 6 mars 1908, chargé une commission consultative, présidée par M. Decoppet, de la mise en application de la nouvelle loi sur l'instruction publique secondaire et notamment des propositions à faire au Département en vue de l'élaboration d'un plan d'études général.

Il s'agissait d'établir des programmes pour chacun des objets d'études énumérés aux art. 2 à 8 du règlement du 22 janvier 1909. Ce n'était, certes, pas une petite besogne, cette énumération ne comptant pas moins de 82 rubriques, dont plusieurs se subdivisent et s'appliquent à six classes différentes. Le nouveau plan d'études est précédé d'instructions générales et d'un chapitre spécial concernant les baccalauréats et les sections instituées dans les

¹ L'*Educateur* l'a publié en entier en son temps.

Gymnases, savoir : au Gymnase scientifique : sections mathématiques spéciales et sciences-langues modernes ; au Gymnase classique : sections latin-grec, latin-langues modernes et latin-mathématiques spéciales.

Dans les questions de méthode, on ne s'est arrêté à aucune solution extrême. On a considéré ce qui existe et l'on a cherché à l'améliorer en certains points sans faire l'application d'un système rigoureux.

Le but poursuivi est de solliciter davantage l'activité personnelle de l'élève et, pour y arriver, de graduer les difficultés en procédant constamment du concret à l'abstrait, dans l'enseignement des langues comme dans celui des sciences naturelles et dans celui des mathématiques ; de se borner aux notions essentielles, celles dont tout le reste dépend, pour multiplier les exercices d'application ; de stimuler chez l'élève les goûts naissants, les aptitudes latentes en lui faisant faire des lectures choisies et des observations qui lui donnent occasion de dépasser l'horizon forcément borné de la classe et du programme.

La loi sur l'instruction publique primaire, du 15 mai 1906, a assigné avec raison aux classes primaires supérieures une partie du rôle attribué jusqu'alors à l'enseignement secondaire, soit de servir de complément à l'enseignement primaire. A l'avenir, les Collèges seront destinés avant tout aux élèves qui veulent recevoir une culture générale plus forte, qui puisse les conduire aux Gymnases et à l'Université. Chacune des écoles, comme l'a fort bien fait remarquer M. François Guex, l'initiateur des classes primaires supérieures, doit avoir ses procédés d'enseignement à soi, son programme distinct et différent dans ses applications. Toutefois, rien n'empêcherait quelques-unes des communes qui possèdent un établissement secondaire et qui hésitent à le transformer en école primaire supérieure, d'orienter leurs programmes dans un sens plus pratique, quitte à assurer — dans une ou deux sections spéciales — aux élèves destinés aux études un enseignement scientifique et classique supplémentaire qui leur permette d'arriver bien préparés dans les classes supérieures des établissements cantonaux.

Au surplus, les classes spéciales prévues par la loi de 1908, destinées aux élèves bien doués qui veulent se préparer rapidement à suivre avec profit l'enseignement correspondant à leur âge, faciliteront toujours davantage le raccordement entre l'école primaire et les établissements secondaires. M.

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. — Réunion des maîtres secondaires. — On écrit au *Démocrate* de Delémont : Samedi 18 décembre la section jurassienne de la Société des maîtres secondaires bernois était réunie à Moutier. Trente-cinq à quarante membres avaient répondu à l'appel du comité. M. le Dr Sautebin, président, fait rapport sur l'activité de la section pendant l'exercice écoulé ; M. Merténat, caissier, donne lecture des comptes, qui sont approuvés, et M. Luginbühl rend compte de l'assemblée générale tenue à Berne en août dernier. Puis M. Chate-lain, maître secondaire à Reconvilier, donne lecture d'un très beau rapport sur la réorganisation des cours de français à l'Université de Berne. Il demande, comme conclusion, l'organisation pour les futurs maîtres secondaires de langue française, d'un cours de français moderne (littérature et lecture des auteurs) beaucoup plus relevé que celui existant actuellement ; il demande aussi qu'on leur rende possible l'étude de la littérature française du moyen âge et l'étude du vieux français.

Pour finir, M. Juncker, directeur du pro-gymnase de Delémont et inspecteur secondaire, donne lecture d'un beau travail sur *Chateaubriand et Bonaparte*.

***** Courgenay.** — Le Conseil exécutif a cassé l'élection d'un instituteur de ce village parce que cent vingt-cinq bulletins portant le nom de ce fonctionnaire paraissaient avoir été écrits par la même personne.

***** Cours de français à l'Université.** — M. Ch.-Albert Rossé, docteur en philosophie, et professeur à l'école normale de Berne, écrit au *Démocrate*, un article au sujet des cours de français de l'Université de Berne. On sait que les maîtres secondaires jurassiens se sont occupés de cette question dans leur dernière réunion de Moutier. Nous extrayons de l'article de M. Rossé, les passages suivants :

« Les revendications des maîtres secondaires jurassiens sont des plus modestes et des plus justes. Depuis longtemps, les étudiants de l'université de Berne — sans acception de langue ou de nationalité — se plaignent amèrement de l'insuffisance notoire de tous les cours de français moderne. Depuis longtemps, les candidats ne les suivent plus que parce que le règlement leur en impose l'obligation. Depuis longtemps ces cours n'ont d'autre utilité pratique que d'exercer la verve malicieuse des auditeurs, qui se gaussent des naïvetés qu'on y débite. Depuis longtemps, les appréciations fort peu flatteuses dont ils sont l'objet ont

acquis à notre université une célébrité que ne lui envie nullement les autres universités de la Suisse.

» Les cours de littérature ne sont en rien supérieurs à ceux de l'école normale ou du gymnase. Ils ne consistent qu'en citations sèches et arides de noms d'auteurs, d'ouvrages et de dates, que le premier venu trouvera dans n'importe quel manuel d'histoire littéraire. Jamais les étudiants n'ont l'heur d'entendre une étude serrée et approfondie concernant une période ou un groupe littéraire et ayant les allures d'un travail scientifique ! Jamais il ne leur est fait, sur l'un ou l'autre de nos grands auteurs, un cours spécial qui soit le fruit de libres recherches et le modèle d'une conception littéraire large et indépendante !

» Depuis longtemps, les étudiants de notre université, — aussi bien les Allemands que les Welsches, — désirent que la chaire de littérature française soit confiée à un professeur ayant fait des études littéraires approfondies, — tel que c'est le cas pour la chaire de littérature allemande.

» Les universités de Zurich et de Bâle ont chacune leur professeur de littérature française moderne. Et toutefois, le canton de Zurich et celui de Bâle sont entièrement allemands quant à la langue. Il serait donc surprenant que le canton de Berne, dont un cinquième de la population parle le français, ne pût offrir les mêmes avantages aux étudiants de son université. Et si les Jurassiens partent en guerre les premiers, c'est qu'ils souffrent plus que leurs concitoyens allemands de l'insuffisance incontestable de l'enseignement du français à l'université de Berne, insuffisance qui les oblige à aller chercher à Lausanne ou à Genève l'instruction qu'ils espéraient recevoir à Berne. »

Synode des Franches-Montagnes. Il s'est réuni le samedi 18 décembre, au chef-lieu, sous la présidence de M. Marer, instituteur à Montfaucon.

M. Ecabert, instituteur aux Cerlatez, a présenté un rapport sur la protection de l'enfance par une juridiction appropriée et par la création de tribunaux spéciaux.

D'après le rapporteur, on ne peut traiter juridiquement l'enfant coupable comme l'adulte et des tribunaux spéciaux s'imposent pour l'enfance. La procédure infantile doit s'inspirer des données de la science pédagogique et prévoir en cas de faute un traitement éducatif.

M. Cachot, instituteur aux Emibois, lit un travail sur l'enseignement de la grammaire et de la rédaction à l'école primaire.

Ce mémoire et celui de son collègue, M. Ecabert, sont destinés aux rapporteurs généraux du congrès de Saint-Imier, en 1910. Voici les conclusions de M. Cachot :

1. L'étude des règles grammaticales conduit à la possession de l'orthographe ; celle-ci est une des connaissances les plus indispensables de la vie.

2. Les difficultés de l'orthographe française sont presque insurmontables. Les causes en sont : l'orthographe d'usage qui est arbitraire ; la multitude des règles grammaticales auxquelles il faut ajouter un nombre supérieur encore d'exceptions. Une simplification de l'orthographe, qui amènera une réduction des règles de grammaire s'impose.

3. Dans l'étude de la grammaire, l'enfant sera amené, à l'aide d'explications bien choisies, à découvrir le principe et à formuler ensuite lui-même la règle ; les exceptions lui offriront le moyen de fixer dans son esprit ce qui aura fait l'objet de la leçon. Le but à atteindre n'est pas tant d'apprendre à l'enfant à réciter une règle que de lui apprendre à l'appliquer.

4. Tout ouvrier dispose d'outils prêts au travail. Il est utile, pour ne pas perdre de temps dans l'enseignement de la grammaire, de mettre un manuel entre les mains des écoliers.

5. La nécessité d'un bon manuel de langue se fait vivement sentir chez nous. Ce manuel devrait être sobre de règles, mais riche en devoirs, et faire naître chez nos enfants l'amour de la patrie.

6. La rédaction est d'une importance capitale dans la vie.

7. Les exercices de langage constituent la base des exemples de rédaction. Apprenons donc à l'enfant à parler en l'obligeant toujours à traduire sa pensée par des phrases correctes.

8. Pour les sujets de composition se rattachant au domaine des connaissances de l'enfant. Ils seront variés et basés sur l'intuition.

9. Une préparation complète n'est ni désirable ni nécessaire pour tous les sujets ; parfois il faudra s'en tenir au plan, d'autres fois au titre seulement.

10. Le maître doit voir tous les travaux des élèves. Leur correction sera à la fois individuelle et collective.

11. Dans l'enseignement de la grammaire comme dans celui de la composition, les efforts du maître tendront à éduquer tout en instruisant.

La réunion du mois de juin n'aura pas lieu en vue de permettre à tous les instituteurs à prendre part au congrès de Saint-Imier. On engage aussi le corps enseignant à s'abonner à l'*Educateur*.

Il est prélevé un franc sur chaque membre pour le fonds des orphelins de la Société des instituteurs suisses à Zurich.

Nous avons aussi soulevé la création d'un fonds, Nicolas Deluce, en faveur de l'éducation, dans le Jura, des enfants anormaux et faibles d'esprit. Si chaque district parvenait à ramasser 1000 fr. en faveur de cette œuvre, nous aurions en quelques années une somme de 10 000 fr.

Le dîner officiel, auquel ont pris part 35 à 40 participants a eu lieu au café de la Poste. Des productions variées ont animé ce deuxième acte qui, malgré le temps affreux, a retenu jusqu'aux trains du soir la plupart des participants.

H. GOBAT.

VAUD. — Epauthéyres. — Inauguration d'un nouveau collège. Sur la route d'Yverdon à Echallens, à l'issue du vallon encaissé qu'arrose le *Buron*, s'élève à gauche le joli village d'Epauthéyres, qui formait, avant 1798, une commune indépendante ayant son syndic et ses autorités propres. Aujourd'hui, le paisible hameau se rattache à la commune d'Essertines et à la paroisse de Gressy. A peine peuplé d'une centaine d'habitants, Epauthéyres a été doté dernièrement d'un joli collège, bâti dans une situation d'où on a une vue étendue sur le Jura. La première pierre fut posée le 12 mai dernier et les plans sont l'œuvre de

M. Oberhänsli, architecte à Yverdon. Le bâtiment répond à toutes les exigences : confort, air, lumière, soleil, hygiène et bon goût.

Le 22 décembre, en présence de M. Beausire, chef de service au Département de l'Instruction publique et M. Bron, architecte de l'Etat, on a célébré dignement et joyeusement l'inauguration du nouveau Collège. Des discours ont été prononcés par M. Léon Gonin, syndic d'Essertines et M. Beausire, qui a adressé d'excellents conseils aux enfants. Le pasteur de la paroisse, M. Monastier, a remercié les autorités communales de leur invitation et commenté en termes élevés le texte : « Mon ami, monte plus haut », bien approprié à la circonstance.

Les enfants, sous la direction de leur dévouée institutrice, Mlle Favre, ont exécuté des chœurs fort applaudis. Après une collation servie aux dames et aux enfants, un plantureux banquet réunissait autorités et invités, suivi d'une partie familière pleine d'entrain et où la bonne harmonie n'a cessé de régner. Cette journée marque une date mémorable dans les annales du tranquille village d'Epautheyres.

*** **Fiez.** — Les autorités municipales et scolaires de Fiez ont offert récemment à Mlle Adèle Reymond, institutrice, un magnifique cadeau avec dédicace, en reconnaissance de ses trente années de bons services dans la localité. M. Ray, président de la commission scolaire, a rappelé en excellents termes, aux élèves actuels et anciens, présents à la cérémonie, le dévouement de celle qui fut leur vaillante éducatrice. Malgré ses quarante ans d'enseignement, Mlle Reymond est restée alerte et pleine d'entrain. Très émue, elle a remercié les autorités de l'attention dont elle était l'objet.

(D'après le *Journal d'Yverdon.*)

*** **Arzier.** — Une mutualité scolaire de retraite s'est constituée récemment dans cette localité. Pour chaque enfant bourgeois de la commune, celle-ci versera un subside annuel de deux francs. Voilà une façon intelligente d'encourager une institution excellente à tous égards. Espérons que cette initiative trouvera des imitateurs.

H. Gz.

BIBLIOGRAPHIE

Englisches Uebersetzungsbuch, par A. Baumgartner, professeur à l'Ecole cantonale de Zurich, chez Orell Füssli.

Un maître qui enseigne une langue d'après la méthode directe, doit-il avoir recours à des traductions ? La question est encore très controversée. Cette manière de faire a de chauds partisans comme aussi des adversaires convaincus, qui craignent un retour à l'ancien système et pour lesquels le professeur qui fait faire des thèmes ou des versions, se rend coupable d'un péché grave. Pour ma part, après une pratique de passé dix ans, je n'hésite pas à me ranger du côté des partisans, car il y a quantité de locutions, de constructions particulières que les élèves, tout en les rencontrant dans le cours de leurs études, n'emploient jamais dans leurs rédactions. Le seul moyen de les y forcer est le thème, qui est en même temps une excellente méthode pour exercer la construction des phrases en général.

Ce sont là quelques-unes des considérations qui ont décidé le professeur Baumgartner, déjà bien connu par la publication de nombreux manuels d'anglais et de français, à faire paraître le livre de traductions indiqué plus haut. Cependant, pour que l'élève puisse vouer toute son attention à la construction des phrases et ne soit pas embarrassé par le vocabulaire, le texte des morceaux à traduire est tiré d'un livre de lecture du même auteur que la classe a déjà étudié. Mais le « Uebersetzungsbuch » peut aussi être employé seul.

Il ne contient cependant pas rien que des textes à traduire. Presque après chaque morceau on rencontre des phrases anglaises qui permettent de déduire les principales règles de la syntaxe, qui sont alors appliquées dans des exercices spéciaux. C'est dire que l'auteur n'entend pas non plus négliger la grammaire, en quoi on ne peut que l'approuver.

Tout ce qui précède prouve que nous avons devant nous un excellent manuel permettant d'acquérir une foule de connaissances et de s'initier aux nombreuses particularités de la langue anglaise.

Une seule critique qu'on peut formuler sur un point de moindre importance ; l'extérieur du petit livre ne remplit guère les exigences de l'art à l'école ; il a par trop l'air manuel scolaire et contraste beaucoup avec les reliures souples et élégantes que beaucoup d'éditeurs ont adoptées ces dernières années. Y.

Les sciences physiques et naturelles vulgarisées et les principaux produits industriels par J. Leday. — Paris, J. de Gigord, éditeur. Prix 2 fr.

Ce nouveau volume de sciences naturelles qui nous arrive de Paris est destiné aux cours moyen et supérieur de l'enseignement primaire. Il comprend les divisions suivantes : I. Notions de chimie. — II. Notions de physique. — III. Les minéraux. — IV. L'homme. — V. L'hygiène. — VI. Les boissons. — VII. Les animaux. — VIII. Les végétaux. — IX. Principaux produits industriels.

Il est simple, exempt de formules, sobre d'expressions techniques. Chaque sujet forme un chapitre spécial divisé en paragraphes numérotés. Des résumés suffisants facilitent le travail de la révision.

Les élèves des classes primaires supérieures l'utiliseraient avec plaisir et succès ; certains développements en chimie et en physique conviendraient à cause de leur spécialité aux élèves des classes secondaires. Les maîtres primaires, bien qu'ils aient dans la bibliothèque de l'école l'excellent manuel dont le Département vaudois de l'Instruction publique vient de doter notre degré supérieur (J. Dutilleul et E. Ramé), auraient gain à lire en classe les chapitres de la fin du volume qui traite des principaux produits industriels. Ce sont des leçons de choses qui ne demandent, pour être mises en valeur, que l'activité féconde du pédagogue.

L'impression ne laisse rien à désirer. Les caractères sont clairs, suffisamment espacés et plaisent à l'œil sans le fatiguer. Il en est de même de l'illustration dont nous nous plaignons à relever la richesse et la bienfaisance, qualités que l'on désirerait rencontrer plus souvent dans les ouvrages similaires étrangers.

Cet intéressant volume se recommande de lui-même aux personnes qu'intéresse l'histoire naturelle intelligemment vulgarisée et aux bibliothèques scolaires tout particulièrement.

Gve ADDOR.

PARTIE PRATIQUE

LANGUE FRANÇAISE

C'est d'un nouveau *Cours de langue française à l'usage des écoles primaires élémentaires* que nous extrayons le chapitre qui suit. Ce Cours, édité par la maison Delagrave à Paris, a pour auteurs MM. Peltier, inspecteur d'Académie, à Laon et P.-H. Gay, directeur de l'École Normale de Quimper. Il comprend deux parties : un Cours élémentaire (grammaire, orthographe d'usage, vocabulaire, composition française, récitation) renfermant 70 leçons, 70 dictées, 400 exercices, 25 récitations, 70 gravures ; un Cours moyen et supérieur (grammaire et exercices préparatoires de composition française) 80 leçons, 80 lectures, 79 rédactions, 80 gravures. Prix du premier vol. 0 fr. 90 ; du deuxième, 1 fr. 20.

COURS ÉLÉMENTAIRE

ADJECTIFS ET PRONOMS POSSESSIFS

1. Voici mon livre et voilà le tien.

Mon et *le tien* indiquent le POSSESSEUR. *Mon* est placé DEVANT un nom ; c'est un ADJECTIF POSSESSIF ; *le tien* REMPLACE le nom ; c'est un pronom possessif.

Définition. — L'adjectif et le pronom possessif indiquent le possesseur ; l'adjectif se met devant le nom ; le pronom remplace le nom et s'emploie seul.

2 Adjectifs possessifs.

Pronoms possessifs.

<i>Masc. sing.</i> : mon, ton, son ; notre, votre, leur,	le mien, le tien, le sien ; le nôtre, le vôtre, le leur.
<i>Fém. sing.</i> : ma, ta, sa ; notre, votre, leur.	la mienne, la tienné, la sienne, la nôtre, la vôtre, la leur.
<i>Masc. plur.</i> : mes, tes, ses, nos, vos, leurs.	les miens, les tiens, les siens, les nôtres, les vôtres, les leurs.
<i>Fém. plur.</i> id.	les miennes, les tiennes, les siennes, les nôtres, les vôtres, les leurs.

RÈGLE. — *L'adjectif possessif s'emploie sans article ; le pronom possessif a toujours un article.*

Exercice écrit.

Dans chaque phrase, mettez un adjectif possessif et un pronom possessif.

J'ai perdu ... crayon ; veux-tu me prêter le ... ? Tu n'as pas ... couteau ; je te prêterai le ... S'il a oublié ... manteau, mon frère lui prètera le ... J'ai ... soucis ; tu as aussi les ... Tu as ... opinions ; j'ai les ... ; chacun a les ... Nous avons des nouvelles de ... amis ; les ... vous ont-ils écrit ? Ces élèves ont-ils fait ... devoirs ; les autres ont-ils fait les ... ?

ADJECTIFS OU PRONOMS INTERROGATIFS

1. Quel chapeau est le vôtre et quel est le mien ?

Quel et *lequel* marquent tous deux l'INTERROGATION. *Quel* est placé DEVANT un NOM ; c'est un ADJECTIF INTERROGATIF ; *lequel* REMPLACE un NOM ; c'est un PRONOM INTERROGATIF.

Définition. — L'adjectif et le pronom interrogatifs servent à interroger ; l'adjectif se met devant le nom ; le pronom remplace le nom et s'emploie seul.

2. *Adjectifs interrogatifs.*

Pronoms interrogatifs.

Masc. sing. : quel ?

lequel ?

Fém. sing. : quelle ?

laquelle ?

Masc. plur. : quels ?

lesquels ?

Fém. plur. : quelles ?

lesquelles ?

On emploie aussi comme pronom interrogatif le pronom relatif *qui* : *qui vous instruit ?*

COPIE. — DICTÉE.

Le son EU (ouvert).

Les mots. — Un acheteur ; le beurre ; une demeure ; un électeur ; un facteur ; une heure ; une lueur ; un malheur ; un menteur ; la peur ; un porteur ; une terreur ; un vendeur.

Les phrases.

La peur.

La nuit, tout fait peur aux peureux. Quelle est cette lueur qui danse au cimetière ? N'est-ce pas l'âme d'un revenant ? Quelle est cette forme immobile ? Ce ne peut être qu'un fantôme. Un pas craque sur le sable : qui est-ce ? Un voleur peut-être ! Un oiseau nocturne jette son cri lugubre : quel malheur plane sur cette demeure ?

QUESTIONS ORALES

Qu'est-ce qu'une lueur ? Y a-t-il des revenants et des fantômes ? Un oiseau peut-il annoncer un malheur ? Qu'est-ce qu'un cri lugubre ?

EXERCICES ÉCRITS

Remplacez les points par un adjectif interrogatif.

... jeu préférez-vous ? ... promenade avez-vous faite ? ... monuments avez-vous visités ? ... contrées avez-vous parcourues ? Avec ... crayons dessinez-vous ?

Remplacez les points par un pronom interrogatif.

... avez-vous rencontré ? ... fait-on avec la chaux ? A ... pensez-vous ? De ces deux jardins, ... vous plaît le mieux ? De ces fleurs ... a le meilleur parfum ?

DICTÉES

Degré supérieur.

Hongkong.

Hongkong est le triomphe du génie colonial britannique ; la plus belle rade peut-être du monde, abritant en ses eaux calmes qui dorment à l'ombre du pic Victoria des flottes nombreuses de vaisseaux de guerre et de navires marchands. Sur les flancs escarpés d'un rocher, désert et stérile il y a cinquante ans, s'étagent les maisons aux blanches arcades de la cité, plus haut des villas à demi voilées par les palmes vertes des bananiers, puis des jardins et des forêts aux arbres couverts de larges fleurs rouges.

Des routes taillées dans le roc vif enroulent de toutes parts leurs anneaux blancs autour de la montagne; un chemin de fer funiculaire monte en ligne droite jusqu'au sommet d'où le regard découvre des archipels d'îles bleues semées dans les flots bleus partout, jusqu'aux confins de l'horizon. A grands frais l'on a installé là, à cinq cents mètres au-dessus du niveau de la mer, des pelouses de gazon fin pour que les enfants y prennent leurs ébats au bon air; un coin d'Angleterre dans le cadre des tropiques.

Paul SEIPPEL.

VOCABULAIRE. — Hongkong, colonial, britannique, la rade, le pic, Victoria, escarpé, s'étagé, l'arcade, la palme, le bananier, vif, l'anneau, funiculaire, l'archipel, aux confins, installer, la pelouse, les ébats, le tropique.

Ecrire la dictée en mettant les verbes à l'imparfait de l'indicatif, au passé défini ou au futur.

Faire souligner les substantifs, les qualificatifs ou les verbes.

Remarques sur l'orthographe du mot *cent* (cinq cents).

Famille du mot: *air*.

Macao.

Macao est à cheval sur une minuscule presqu'île, qu'une bande de sable relie à la terre chinoise. Vue de la pleine mer, elle semble dès l'abord mériter le nom de « gemme de l'Orient » dont l'a gratifiée un poète. Au-dessus de la ligne sombre des chênes verts qui bordent le rivage, les maisons des résidents européens montrent leurs façades vernies en rose ou en jaune pâle, festonnées par les arcades des galeries et des loggias en usage dans les pays chauds. Le sommet de la colline est couronné par les murailles branlantes d'un vieux chateau-fort.

Doublez le promontoire et pénétrez dans la petite rade, bien abritée mais peu profonde: le spectacle change subitement. Jamais la rade ne reçoit la visite d'un navire de commerce, puisqu'il n'y a plus de commerce à Macao, mais ses eaux grises sont sillonnées d'une multitude de jonques qui la rendent semblable à la rivière des Perles à Canton. La ville indigène fait front au port. Elle sue la misère, et la saleté chinoise s'y étale en toute liberté.

(*Terres lointaines*).

Paul SEIPPEL.

VOCABULAIRE. — Macao, minuscule, la presqu'île, la gemme, l'Orient gratifier, le résident, européen, la façade, festonné, la loggia, le chateau-fort, le promontoire, sillonné, le multitude, la jonque, indigène, suer, la misère, s'étaler.

Faire souligner les déterminatifs.

Paul CHAPUIS.

COMPOSITION *Degré supérieur*¹.

Lettre d'affaire N° 43.

SUJET: S'offrir comme comptable à MM. Manuel Frères, négociants, Rue de Bourg, à Lausanne.

Corcelles, le 1909.

Messieurs Manuel Frères, négociants, Lausanne.

Messieurs,

Ayant fréquenté pendant trois ans l'Ecole de commerce de Neuchâtel, j'ai l'honneur de solliciter l'emploi de comptable actuellement vacant dans votre maison.

¹ Voir *Educateur* 1909, page 726.

J'ai des connaissances complètes en comptabilité (commerciale, industrielle et financière), connaissances que j'ai eu l'occasion de mettre en pratique dans la maison Frey, à Bâle (importation de thé), où je fis à ma sortie de l'Ecole de commerce un séjour de deux années, afin de m'approprier parfaitement la langue allemande. J'ai également quelques notions d'anglais.

Je vous adresse ci-inclus mes certificats et Diplôme de l'Ecole précitée en espérant que vous voudrez bien m'honorer de votre confiance.

Dans l'espoir que ma demande sera accueillie favorablement,

Agrérez, Messieurs, mes salutations empressées.

Louis PORCHET.

Lettre d'affaire N° 44.

SUJET : Répondez, en supposant que vous êtes l'un des Messieurs Manuel, affirmativement ou négativement, à l'offre faite à la lettre N° 43.

Lausanne, le 1909

Monsieur Louis Porchet, comptable, *Corcelles*.

Monsieur,

Nous regrettons de ne pouvoir donner suite à votre demande, l'emploi que nous avons offert dernièrement par la voie des journaux n'étant plus vacant.

Nous retenons néanmoins votre adresse pour vous convoquer au cas où la personne que nous venons de choisir ne ferait pas notre affaire.

Agrérez, Monsieur, nos civilités empressées.

Alf. MANUEL.

Lettre d'affaire N° 45.

SUJET : Demande d'échantillons à un marchand de vins, à un négociant en gros, à un industriel.

Château de Champvent, le 1909.

Monsieur Louis Bovard, commerce de vins, à *Cully*.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre du 5 courant par laquelle, en acceptant l'offre de vos services, je vous annonçais une prochaine commande.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien m'expédier quelques échantillons de vos vins ordinaires et de vos vins en bouteilles, en me fixant vos justes prix.

Comme il s'agit d'une première affaire, je désire me rendre compte. Si donc la qualité de la marchandise et vos conditions sont à ma convenance, je vous passerai un ordre sous peu.

En attendant l'honneur de vous lire,

Agrérez, Monsieur, mes civilités empressées.

P. DALEY.

Lettre d'affaire N° 46.

SUJET : Réponse à la lettre N° 45; envoi d'échantillons.

Cully, le 1909.

Monsieur P. Daley, Château de *Champvent* s. Yverdon.

Monsieur,

Selon le désir exprimé par votre honorée lettre du courant, nous avons l'avantage de vous adresser, par le présent courrier, trois échantillons de nos

vins ordinaires, quatre échantillons de nos vins en bouteilles, ainsi que notre prix-courant.

Nous vous prions, après avoir fixé votre choix, de nous remettre un ordre que nous exécuterons au mieux de vos intérêts.

Dans l'espoir que la qualité de la marchandise que nous vous offrons, et les conditions modérées de prix que nous vous faisons, vous engageront à nous réserver vos commandes,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos bien sincères salutations.

L. BOVARD.

Lettre d'affaire N° 47.

SUJET : Commande à un fabricant.

Yverdon, le 1909.

Monsieur le Directeur des Usines métallurgiques de *Vallorbe*.

Monsieur,

Veillez, je vous prie, me faire fabriquer et m'adresser aussitôt prêt, en gare d'Yverdon, ce qui suit :

1500 boulons avec écrou (voir plus bas les dimensions) ; 20 limes de 50 cm. et 20 limes de 30 cm.

Attendu que je n'ai pas encore fait d'affaires avec vous, vous pouvez, si vous le désirez, prendre des informations sur moi chez MM. Chaudet de Vevey avec lesquels je suis en relations suivies depuis 10 ans.

Dans l'espoir que vous m'accorderez les meilleures conditions,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes civilités empressées.

H. TSCHUMY, mécanicien.

Lettre d'affaire N° 48.

SUJET : Demande de renseignements sur une personne.

Lausanne, le 1909.

Monsieur Cuérel, négociant à *Yverdon*.

Monsieur,

Monsieur Freymond, à qui nous avons l'intention de confier la direction de notre succursale de Bière, nous indique votre honorable maison comme référence ; c'est pourquoi nous vous serions obligés de nous donner des renseignements aussi précis que possible, sur ce dernier.

Vous pouvez compter sur notre entière discrétion.

Agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

V. PONNAZ.

Lettre d'affaire N° 49.

SUJET : Réponse à la lettre N° 48. Donner des renseignements sur une personne.

Yverdon, le 1909.

Monsieur Ponnaz, négociant à *Lausanne*.

Monsieur,

Répondant à votre honorée du écoulé, j'ai l'avantage de vous faire connaître que je n'ai qu'à me louer des rapports que j'ai eus autrefois avec M. Freymond dont vous m'entretenez.

C'est un employé débrouillard, très intelligent, bon travailleur ; c'est un honnête homme en qui on peut avoir pleine et entière confiance ; telle est mon appréciation sincère.

Agrérez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

E. CUÉREL.

Lettre d'affaire N° 50.

SUJET : Avertir un client qu'on lui envoie une commande en remboursement.

Lausanne, le 1909.

Monsieur H. Jaton, instituteur à Ropraz.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je vous adresse ce jour, par colis postal à domicile, les volumes faisant l'objet de votre ordre du 10 écoulé.

Notre maison n'ayant pas pour habitude de livrer à découvert les commandes de peu d'importance, j'ai pris la liberté de vous faire cet envoi contre remboursement.

Espérant que vous voudrez bien vous conformer à la règle établie à cet égard, Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes civilités empressées.

(D'après Pigier).

E. MÉTRAUX.

INTRODUCTION AUX CALCULS DES INTÉRÊTS¹

Placements. (Suite.)

Les principes suivants devront nous guider dans les placements à faire.

Ne mettez pas tous vos œufs dans le même panier, dit un vieux proverbe, ce qui en fait de prêts veut dire : ne placez pas tous vos capitaux dans la même entreprise, aussi solide qu'elle vous paraisse, répartissez vos prêts dans des banques différentes, dans des entreprises solides, il vaut mieux retirer un intérêt moindre que de sacrifier le capital ; si l'intérêt est bon, le capital est encore meilleur à retirer.

Nous avons, dans le pays, des entreprises qui ne demandent qu'à être appuyées pour pouvoir marcher, il n'y a aucune nécessité, pour le prêteur, à risquer son argent dans des entreprises lointaines qu'il est difficile de surveiller.

Caisse d'Épargne. — L'institution de prévoyance, dit M. C. Fivaz dans l'ouvrage publié à l'occasion du cinquantième du Crédit foncier vaudois, connu sous le nom de caisse d'épargne est d'origine relativement récente, puisqu'elle ne date que du commencement du XIX^e siècle.

Si l'Angleterre, l'Allemagne et la Suisse se disputent l'honneur d'avoir possédé les premières caisses d'épargne, il ne saurait y avoir aucun doute sur l'homme qui, le premier, conçut le plan d'une semblable institution. C'est en effet à un citoyen français, Hugues Delestre, que revient l'idée de leur création.

L'initiateur ne fut pas un novateur méconnu puisqu'il eut, de son vivant, la satisfaction de voir son système appliqué et prendre racine dans les pays voisins.

Par décret du 26 juin 1848, le Grand Conseil du canton de Vaud instituait une

¹ Voir le premier article dans l'*Educateur* 1909, pages 742.

Caisse d'Épargne sous la garantie et la surveillance de l'Etat et en confiait l'administration à la Banque cantonale; depuis 1875, elle est administrée par le Crédit foncier vaudois.

Au 31 décembre 1908, la Caisse d'Épargne comptait 78 158 déposants pour un compte de 78 266 078 fr. Le compte de chaque déposant est réglé chaque année et les intérêts ajoutés au capital.

Le taux d'intérêt payé par la Caisse est généralement compris entre le 3 1/2 % et 4 %, pour 1909, et 1910 il sera encore de 4 %. C'est le Conseil d'Etat qui fixe le taux annuel.

En présence de capitaux aussi considérables, l'Etat a dû prendre certaines mesures pour le retrait des sommes. On exige un avertissement de quinze jours à six mois, suivant que le capital est plus ou moins grand.

Les avantages que présentent les dépôts à la Caisse d'Épargne sont : un taux rémunérateur, le porteur du livret a la certitude de retrouver son capital intact puisqu'il est garanti par l'Etat, la capitalisation des intérêts se fait automatiquement. Le maximum des dépôts est de 10 000 fr.

Avant la création de la Caisse d'Épargne cantonale vaudoise, la plupart de nos chefs-lieux de districts possédaient une caisse d'épargne qui avaient été fondées par quelques philanthropes.

Elles avaient été créées pour favoriser la petite épargne, celle des domestiques, des ouvriers par exemple.

Les caisses d'épargne sont donc, dit M. Leymarce, des établissements publics destinés à recevoir en dépôt les sommes qui leur sont confiées; à servir un intérêt déterminé par la loi et à rembourser les dépôts à la demande des déposants.

Ces établissements ne sont donc point à proprement parler des institutions de crédit. Leur but est d'encourager l'épargne, de réunir les petites économies pour les transformer en un capital productif. Tout travailleur, quelque modeste que soit la rémunération de son travail, peut et doit, même au prix de certaines privations, mettre en réserve une fois ou une autre, une partie de son gain, afin de se former un fonds auquel il puisse recourir en cas de chômage, d'accident ou de maladie. Malheureusement ces épargnes ne peuvent être le plus souvent que très minimes, presque insignifiantes, prises isolément et par leur exigüité même fort difficiles à recueillir et à conserver.

Mais si une institution se charge de recueillir sou après sou les fruits de l'épargne du pauvre, si chaque semaine l'ouvrier rangé, le père de famille prévoyant peut verser dans une caisse dont il n'a pas la surveillance, la petite somme qu'il a su prélever sur des besoins qui ne sont pas de première nécessité, si ce petit pécule porte intérêt et s'accroît par sa propre puissance, il peut arriver à une somme assez considérable pour pouvoir se créer, soit dans le commerce, soit dans l'industrie, un emploi plus avantageux.

Recueillir, sinon créer des capitaux productifs au profit d'hommes destinés à vivre au jour le jour sans souci du lendemain; inspirer des idées d'ordre, développer le sentiment moral tout en augmentant le bien-être matériel, telle est l'action de ces institutions créées il y a à peu près un siècle.

En France, tous les bureaux de poste sont les correspondants de la Caisse

d'Épargne nationale, elle est placée sous la garantie immédiate et absolue de l'État qui est responsable, à l'égard des déposants, de toutes les sommes versées par eux dans les bureaux de poste. Chaque versement ne peut être inférieur à un franc. Le total des placements, intérêts compris, s'élevait à 784, 950, 307, 41 fr.

Dans ce moment, le Conseil fédéral s'occupe de l'introduction de la Caisse d'Épargne postale que tous les pays de l'Europe connaissent, sauf le nôtre... et la Turquie. Deux fonctionnaires se rendront l'an prochain à l'étranger pour étudier l'organisation de ces caisses.

Espérons que nous verrons bientôt la création de cette nouvelle institution, qui sera beaucoup plus à la portée du public.

La caisse d'épargne se présente quelquefois sous d'autres formes ; assurances en cas de décès, retraites pour la vieillesse, assurance contre la maladie, placement en viager, etc., etc.

Ceci nous entrainerait trop loin si nous voulions examiner toutes ces institutions.

L. P.

VARIÉTÉ

La mémoire de la poule.

Deux psychologues se sont amusés à étudier la mémoire de la poule. La méthode est très simple. Elle consiste à coller sur un carton vingt grains de riz, en plaçant, parmi les grains, dix grains de blé non collés. On offre le tout à une poule. Celle-ci picote indistinctement les grains collés et les grains libres. Mais elle ne peut avaler les premiers, naturellement et elle finit par s'apercevoir qu'il n'y a aucun profit à les attaquer, et ne touche plus du tout au riz.

Le nombre d'expériences qu'il faut faire pour que la poule arrive à manger tous les grains de blé sans s'attaquer une seule fois aux grains collés permet de mesurer sa mémoire. Et l'on voit que celle-ci est bonne. Au bout de trois ou quatre épreuves, la poule ne se trompe plus. Son souvenir est fixé.

Il y a avantage, semble-t-il, à espacer les épreuves. Si celles-ci se font consécutivement, sans arrêt, la poule ne picote juste qu'à la sixième, mais si l'on met un espace d'une heure entre chaque épreuve, la poule picote juste dès la troisième. Il semble que ses observations et le souvenir de celles-ci, gagnent en puissance par l'espacement, comme si elle profitait de ce temps pour réfléchir au problème.

On s'est avisé, aussi, de produire une interférence des habitudes, en redonnant du riz à une poule habituée à n'y plus toucher. Elle y touche tout d'abord, mais plus tard, le néglige.

On peut constater que la poule sait compter, dans une certaine mesure. Si l'on forme une ligne de grains de blé en laissant un grain libre entre deux collés, la poule apprend vite à picorer les n^o 2, 4, 6, 8; etc., en respectant les n^o 1, 3, 5, 7, etc. L'expérience réussit encore si l'on met deux grains collés entre les grains libres; mais si l'on en met trois, elle échoue. Cela devient trop compliqué pour la bête : elle n'y est plus et se trompe. Il faut noter d'ailleurs que l'expérience analogue, faite sur l'enfant, ne réussit que si celui-ci a plus de trois ans.

(L. C.)

L'illustration.




Avis de la Gérance

Nous prions instamment tous nos abonnés de bien vouloir verser au compte de chèques postaux N° II 125, le montant de leur abonnement pour 1910, soit fr. 5 d'ici au 31 janvier.

Il reste encore un grand nombre d'*Agendas*, édition 1910. Nous vous recommandons vivement cette publication dont le bénéfice constitue la principale ressource de notre Caisse de Secours.

Le Gérant :

C. PERRET.



VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Augmentations de traitements pour années de services.

Les augmentations dues au personnel enseignant tant primaire que secondaire pour le deuxième semestre 1909, sont payables, dès ce jour, aux recettes de district. — Celles concernant le district de Lausanne sont payables à la Banque Cantonale Vaudoise.

La contribution à la pension de retraite primaire, pour 1909, sera encaissée à cette occasion.

Subsides aux communes pour le paiement des instituteurs.

Les subsides alloués aux communes pour 1909, sont payables aux recettes de district.

Ceux concernant le district de Lausanne sont payables à la Banque Cantonale Vaudoise.

Société Suisse d'Assurances générales sur la vie humaine

à ZURICH

Assurance avec ou sans participation aux bonis d'exercice.

Coassurance de l'invalidité.

Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Excédent total disponible plus de fr. 13.887.000.

Fonds total plus de fr. 105.583.000. Assurances en cours plus de fr. 214.544.000

Par suite du contrat passé avec la Société pédagogique de la Suisse Romande, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

MAISON MODÈLE DRAPERIE

*anglaise, française
et suisse*

ECHANTILLONS

toujours disponibles

LIVRAISONS

rapides



3⁰/₀
Escompte habituel

10⁰/₀

à 30 jours aux membres de la S. P. V.

SPÉCIALITÉ DE

VÊTEMENTS

sur mesure et confectionnés, façon soignée.

2 coupeurs et atelier dans la maison.

MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE, Rue du Pont.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue Madelaine, 16, LAUSANNE — Rue Fleury, 7, NEUCHÂTEL
Téléphone Rue Colombière, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.



U N

CADEAU UTILE ET AGRÉABLE

est une

MACHINE A COUDRE

S I N G E R

Payement par termes. — Escompte au comptant.

Garantie sur facture.

Machines confiées à l'essai.

COMPAGNIE SINGER

Direction pour la Suisse :

Rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, Kanalgasse, 8.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Delémont, avenue de la Gare.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

Montreux, Avenue des Alpes.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 15.

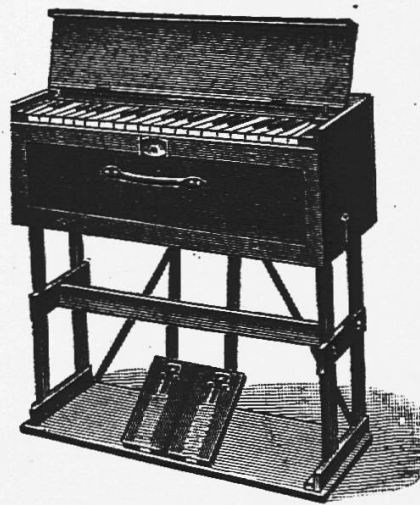
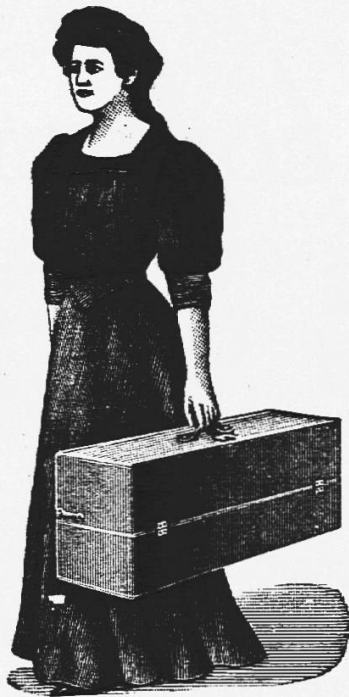
Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.





HARMONIUMS PORTATIFS

Modèle Le MISSIONNAIRE
pliant et portatif



Construction simple mais très solide et pratique

- N° 1 Bois noyer, 4 octaves, 1 jeu 8', 49 tons Fr. 110 —
N° 2 » 4 » 2 jeux 98 tons, 2 registres permettant le changement de timbres Fr. 140 —

Dimensions : Hauteur Largeur Profondeur Etendue
fermé 34 cm. 87 cm. ouvert 79 cm. 39 cm. Do à Do

Poids net, environ 20 kilos

Poids brut, environ 28 kilos

Ce modèle est particulièrement avantageux. Tant sous le rapport de la puissance que de l'ampleur de la sonorité il ne le cède en rien aux petits harmoniums à meuble fixe.

GRAND CHOIX aux meilleures conditions chez
FÖTISCH FRÈRES (S.A.)
à Lausanne, Vevey et Neuchatel.



DIEU

HUMANITE

PATRIE

XLVI^{me} ANNÉE. — No 3

LAUSANNE — 22 Janvier 1910.



L'EDUCATEUR

(-EDUCATEUR · ET · ECOLE · REUDIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Route de Morges, 24, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : H. Gailloz instituteur, Yverdon.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



Au Petit Lyonnais

9, Rue Neuve, 9

Magasin et fabrication de vêtements pour Messieurs

Complets soignés depuis **fr. 35.—** à **fr. 65.—**. Chemiserie fine et ordinaire. Faux-cols. Cravates, Chapellerie, Casquettes.

SAISON D'HIVER

Pardessus. Pèlerines. Imperméables. Sous-vêtements chauds. Bandes Molletières, etc. **Escompte spécial aux membres du corps enseignant.**

F. JAQUET.

Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.

Draperie et Nouveautés pour Robes.

Linoléums.

Trousseaux complets.

COMBUSTIBLES

Gros et Détail

ANTHRACITES, HOUILLES, COKES, BOIS, etc.

Fournitures pour chauffage central

L. BÉTHOUX

Téléphone 1184. — Rue Caroline 14. — Arrêt du Tram.

Livraison soignée à bref délai. — Prix abordables.

INSTITUTION COMMERCIALE P. MAYOR-MULLER et Ecole nouvelle du canton de Neuchâtel, Boudry

Plusieurs places d'instituteurs et professeurs sont à repourvoir d'ici au printemps. Adresser offres détaillées au Directeur: **Paul Mayor-Muller, Boudry.** A la même adresse on recevrait offres pour filles de chambre et garçon jardinier.

Les Livres Roses pour la Jeunesse

UN APPEL AUX PARENTS

COMMENT DONNER AUX ENFANTS LE GOÛT DE LA LECTURE

Il n'est rien de plus important que de donner aux enfants le goût de la lecture. N'est-ce pas le plaisir le plus sain, le plus durable, et le moins cher ? N'est-ce pas par la lecture de **bons livres** que tout s'apprend ? Pourquoi nos enfants ne tirent-ils pas de ce moyen de récréation et d'instruction tout le parti possible ?

Parce que généralement le livre est rébarbatif et leur rappelle la classe ;
Parce que le livre est laid ;
Parce que le livre est ennuyeux ;
Parce qu'il n'est pas illustré ou mal illustré ;
Enfin, parce qu'il est trop cher et n'est point accessible à leur petite bourse.

Des HISTOIRES et des IMAGES !

Des IMAGES et des HISTOIRES !

Voilà ce qu'il faut offrir aux enfants pour leur donner le goût de la lecture.

En même temps, par surcroît, on leur donnera le goût du dessin, on leur permettra de satisfaire une passion innée pour le coloriage et l'enluminure.

Le livre d'Histoires en Images à **bon marché** n'existait pas chez nous, — il existe maintenant.

On pourra s'en convaincre en parcourant l'un quelconque des petits livres mis en vente au prix invraisemblable de 20 centimes, où l'enfant trouvera tour à tour la réalité et le rêve ; tout ce qui parle à son imagination et à son cœur ; contes, récits, aventures, historiettes, actions des personnages fameux, vies des enfants et des hommes célèbres ; histoire des bêtes curieuses, voyages ; inventions, etc.

Petits et grands y trouveront plaisir et profit ; les parents eux-mêmes aimeront ces récits évocateurs de l'âge d'or et les raconteront aux tout petits en attendant que ceux-ci puissent les lire à leur tour.

Donc la bonne nouvelle va se répandre, et nos enfants, même les moins favorisés de la fortune, pourront désormais posséder une bibliothèque bien à eux : la nouvelle *Bibliothèque merveilleuse, Larousse* : **Les Livres roses !**

Puisse cette saine littérature captiver les jeunes lecteurs et les éloigner des dangereuses publications à la mode, récits policiers, journaux à caricatures, véritable école de démoralisation, de sottise et de mauvais goût ! Chaque volume, comprenant 64 pages, illustrées de nombreuses gravures, 20 cent.

IL PARAÎT DEUX VOLUMES PAR MOIS (1^{er} et 3^{me} samedi).

Vient de paraître : N^o 25. **Les Mauvais Tours de Goupil le Renard.** (Demander le prospectus spécimen contenant la liste des 24 volumes à la LIBRAIRIE PAYOT et Cie, LAUSANNE).

Association suisse des directeurs d'instituts

Notre bureau central et d'informations s'occupe du placement du

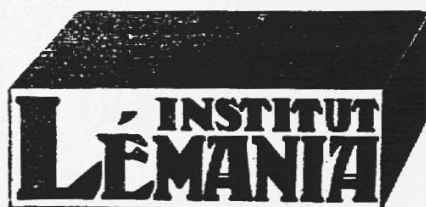
personnel enseignant

Informations sur

H 235 L3

achats et ventes

Donne les renseignements gratis sur les **établissements d'éducation suisses et étrangers.** Pour de plus amples renseignements, s'adresser à notre vice-président : Professeur **J. Hug, à Zoug.**



Lausanne, 5, Avenue de la Harpe

Préparation approfondie et rapide

aux **Baccalauréats** (scientifique et classique),

à la **Maturité fédérale**

et au **Polytechnicum fédéral.**

Prospectus à disposition.

Journaux circulants

Prospectus gratis
Librairie LUTHY
La Chaux-de-Fonds.

PERRENOUD & C^{IE}

Successeurs de **P. BAILLOD & C^{ie}**

Place Centrale. • **LAUSANNE** • Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds

Montres garanties dans tous les genres en **métal**, depuis fr. 6; **argent**, fr. 15; **or**, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRENERIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

Remise

10% au corps enseignant.

